

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 13 février 2007 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Election d'un Conseiller Municipal, Administrateur du C.C.A.S.

Suite à la démission de Monsieur Olivier PHILIPPE de ses fonctions de Conseiller Municipal de la Ville et d'Administrateur du C.C.A.S., il convient de procéder à l'élection à bulletin secret, d'un nouveau représentant de l'Assemblée Communale au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Mme Patricia ROBINE-CONTAMINE, est élue pour représenter le Conseil Municipal au sein du CCAS.

2. Ecole Municipale de Musique - Modification du règlement, tarifications et vente d'instruments de musique.

Sur avis de la Commission Enseignement - Education réunie le 22 janvier 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD à la révision des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique et à la modification du règlement intérieur de ce Service.

Par ailleurs, l'Assemblée Communale AUTORISE la vente d'instruments de musique ayant fait l'objet de contrats de location.

*Tarif et
règlement
affichés*

3. Renouvellement de la carte scolaire.

La Ville de Valognes a mis en place depuis la rentrée scolaire 2005-2006, la carte scolaire avec pour objectif de maintenir une stabilité des effectifs et une proximité de l'école par rapport au lieu de résidence des enfants, selon un périmètre scolaire établi pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Enseignement-Education réunie le 22 janvier 2007, par 22 voix pour et 7 abstentions, DECIDE du renouvellement de la carte scolaire pour une nouvelle durée de deux ans, à compter de la rentrée scolaire 2007-2008.

4. Mise à disposition à titre précaire et révoquant des herbages communaux.

Chaque année, la Ville de Valognes est amenée à consentir à titre précaire et révoquant la mise à disposition d'herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Sur avis de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements réunie le 25 janvier 2007, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, SE PRONONCE favorablement, pour l'année 2007, sur le maintien des mêmes conditions de mise à disposition de ces herbages, à savoir :**

- Terre de bonne qualité : 151 € l'hectare
- Terre de qualité inférieure : 130 € l'hectare
- Terrains acquis des Consorts Pezet : 99 € l'hectare.

5. Cessions de parcelles de terrains.

Sur avis de sa Commission Aménagement Urbain – Equipements réunie le 25 janvier 2007 et de sa Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité réunie le 6 février 2007, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les dispositions suivantes concernant différentes parcelles de terrains :**

- Cession de la parcelle n° 1 du lotissement des Cordeliers à M. Régis MOUCHEL et Melle Lydie PREVEL,
- Cession d'une parcelle de terrain à l'entrée du cimetière pour l'aménagement par Intermarché d'une distribution de carburants et de pistes de lavage.

Espace d'Activités d'Armanville :

- Annulation des cessions SCI de BRIMBERNE et SCI SANRAME.
- Cession d'une parcelle de terrain de 1.740 m² environ à prélever dans les parcelles ZD 66 – 69 et 121, à la Société Civile du Grand Sycomore (en cours d'immatriculation), afin de transférer l'entreprise PROTEC'SOM SAS.
- Cession d'une parcelle de terrain de 1.500 m² à prélever dans la parcelle ZD 121, à la SCI JSB (en cours de constitution), afin de transférer la SARL Assistance Industrielle et Technique.
- Cession d'une parcelle de terrain de 8.000 m² à prélever dans la parcelle ZD 125, à la SCI NYM, afin de transférer la SARL Entreprise LEHOUX.

6. Construction de locaux techniques pour le Service des Sports – Demande de subvention D.G.E.

Sur avis de la Commission Sports – Loisirs - Temps Libre réunie le 27 novembre 2006 et de la Commission Aménagement Urbain et Equipements consultée le 25 janvier 2007,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire relatif à la construction de locaux techniques pour le Service des Sports pour un montant de 199.125,03 € estimé par Monsieur WATRIN, Architecte DPLG à Catteville, Maître d'œuvre du projet,**
- **et SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, programmation 2007 – catégorie 3 / équipements publics.**

7. Restructuration de la Salle des Fêtes en salle du Conseil - Autorisation de permis de construire.

DOSSIER REPORTE

8. Aménagement de la place rue des Religieuses - Approbation du projet.

Sur proposition de la Commission Aménagement Urbain et Equipements consultée le 25 janvier 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau projet d'aménagement de la place située à la jonction de la rue Saint Malo et de la rue des Religieuses.

9. Organisation de Championnats de France de Gymnastique en 2008.

L'Association Sportive U.S.V Gymnastique présidée par Monsieur Xavier PILET a fait acte de candidature pour l'organisation des Championnats de France par équipes de Gymnastique auprès de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

La Présidente de la Commission Fédérale de Gymnastique Féminine lors de sa visite le 5 janvier dernier, a examiné les capacités d'accueil de la Collectivité pour organiser ces Championnats en juin 2008 et au vu de la qualité des équipements visités, des résultats obtenus ces dernières années, du sérieux de l'association sportive et du soutien Municipal manifesté, a considéré que la Fédération ne pourrait être que favorable au choix de Valognes.

Sur avis favorable de la Commission Sports - Loisirs - Temps Libre réunie le 5 février 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD de principe à l'organisation de cette manifestation sur Valognes.

Le concours de la Communauté de Communes du Bocage Valognais étant également demandé pour la mise à disposition de la Salle de sports communautaire, l'Assemblée SOLLICITE expressément le Conseil Communautaire pour faire en sorte que la construction de la salle de Gymnastique autorisée par le permis de construire délivré le 22 avril 2003 soit entreprise dans les meilleurs délais possibles, ceci afin de faire coïncider l'inauguration de cette salle avec cette importante manifestation.

10. Création Place Pierre Godefroy d'une fontaine.

Sur proposition de la Commission Aménagement Urbain et Equipements et de la Commission Cadre de Vie -Environnement - Propreté de la Ville - Entretien de la Voirie consultées le 25 janvier 2007, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, ADOPTE le projet de création, Place Pierre Godefroy ,d'une fontaine conçue à la demande de la Ville par le Cabinet d'Architectes BESUELLE et SALLEY de Cherbourg pour 42.942,49 € TTC.

11. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par sa Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité réunie le 6 février 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD à la passation de contrats de travail au Centre Familial et Social et à la Piscine Municipale et PREND ACTE des nouvelles dispositions constituant la réforme statutaire des personnels de la fonction publique territoriale, suite aux décrets de décembre 2006 relatifs à la réorganisation des carrières des Personnels.

12. Demande de garantie d'emprunt.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité réunie le 6 février 2007, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, CONSENT à la SA d'H.L.M. du Cotentin de Cherbourg-Octeville, la garantie d'un emprunt complémentaire P.L.U.S. de 82.000 € pour la construction de 11 logements individuels locatifs sur un terrain sis à la Bouchetterie, garantie venant abonder celle de 1.010.000 € accordée le 30 novembre 2006.

13. Passation de conventions et de contrats.

Sur avis de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal AUTORISE la passation et le renouvellement des conventions et contrats suivants :

➤ Dossier examiné par la Commission Enseignement – Education du 22 janvier 2007 :

- *Convention avec l'Association « Les P'tiots » pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle Alexis de Tocqueville – renouvellement pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2007. (Unanimité).*

➤ Dossiers examinés par la Commission Culture – Patrimoine du 30 janvier 2007:

- *Contrat de cession avec la Société PIC TOUR pour l'organisation d'un spectacle de la Compagnie francophone canadienne « Grand Dérangement » - Concert le 20 juillet en plein air sur le terrain de la salle de sports communautaire – Coût : 6.277,25 € TTC. (18 voix pour, 1 contre, 10 abstentions).*
- *Contrat de cession avec LASSOFONIK pour l'organisation d'un concert de Renza-Bô le 23 mars à l'Hôtel-Dieu – coût : 1.400 €. (Unanimité).*
- *Contrat de vente avec l'Association PAZAPA pour l'organisation d'un spectacle petite enfance intitulé « de deux choses lune » le 20 mars à l'Hôtel-Dieu (une séance pour les enfants de la crèche municipale et une séance pour les lecteurs de la bibliothèque municipale) – coût : 1.000 €. (Unanimité).*
- *Contrat de prestation avec Thierry PONCHELLE pour l'organisation d'un spectacle de contes intitulé « je pars en voyage » le 29 mars à la crèche et à la bibliothèque municipale – coût : 640 €. (Unanimité).*

➤ **Dossier examiné par la Commission Sports – Loisirs – Temps Libre du 5 février 2007:**

- *Convention avec l'Association « Expression 50 » pour l'utilisation de la piscine municipale à raison d'une heure, deux ou trois fois par semaine pour une durée de 2 mois, dans le cadre de la préparation d'un spectacle de danse sous aquatique, lequel est prévu à Valognes sur un site à déterminer en avril prochain. (Unanimité).*

➤ **Dossier examiné par la Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité du 6 février :**

- *Contrat de location-entretien avec la Société SECAP pour la balance postale électronique, pour une durée de 4 ans moyennant une redevance de 445,44 € HT, révisable chaque année. (Unanimité).*

14. Dénomination d'une voie.

Une demande a été formulée par Monsieur SAINT-HILAIRE domicilié à La Victoire, en vue de la dénomination d'un tronçon de voie sur la RD 974, route en direction de Montebourg.

Sur proposition de Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité consultée le 6 février 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DENOMME cette partie de voie : Route de Montebourg.

Valognes, le 15 février 2007

LE MAIRE,

F. LEBOYER